



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4080222

N/REF : 3/06/2024 14H31 C:025467 I:31704
V/REF : 001683
V/Email reçu le Lundi 03/06/2024 à 14H31

ONV CHEZ ALLIADE HABITAT
Centre de paiement
173 Avenue Jean Jaures
CS 30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7128
IMMEUBLE : VAL LAMARTINE
465-467-469, RUE LAMARTINE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 30 Aout 2024

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 469 RUE LAMARTINE - LOGEMENT EX DOS SANTOS AU 1ER ETAGE SOUS
PASS - LOGEMENT 418041 PORTE 3522

MOTIF : INTERVENIR POUR LA MISE EN SECURITE ELECTRIQUE AVEC CONSUEL SUR UN
LOGEMENT DE TYPE T3 (ELB205)

Donneur d'ordre : Mme A. WAngLER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Entretien, diagnostic logements

LE 21/06 A 09H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT EX DOS SANTOS AU 1ER ETAGE
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET DES APPAREILLAGES
CONTROLE DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES ET VERIFICATION DES TERRES
CONTROLE DES INTERRUPTEURS DIFFERENTIELS
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE

SUITE AU DIAGNOSTIQUE ELECTRIQUE DU LOGEMENT AVEC CONSUEL SOUS SECTION 4
SELON LA NORME FD C16-600, REALISATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES
NECESSAIRES A LA MISE EN SECURITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU
LOGEMENT, SOIT :

CHAMBRE 1 :
- FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE PRISE DE COURANT ENCASTREE ET BOITE
D'ENCASTREMENT

CUISINE :
- INSTALLATION D'UNE LINOLITE CLASSE II AU DESSUS DE L'EVIER

SALLE DE BAIN :
- REPRISE DE LA LIAISON EQUIPOTENTIELLE DES TUYAUX EAU CHAUDE/EAU FROIDE
AVEC POSE DE DEUX COLLIERS DE MISE A LA TERRE

REPRISE ECLAIRAGE POINT DE CENTRE, POSE D'UNE DOUILLE ET AMPOULE



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4080222

MANQUANTE

CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION - OK

OBSERVATIONS : CETTE FACTURE ANNULE ET REMPLACE LA FACTURE 4070049 SUITE A UNE ERREUR SUR LE TAUX DE TVA APPLIQUE ET SUITE AU MAIL DE MME VALOIS DU 27/08/2024

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	35,87	35,87
1,50	EL1200-H.MO Reprise liaison equipo sdb	1	39,34	59,01
1,00	ELB205-Diagnostic logement SS4	1	134,15	134,15
1,00	ELA840-Rempl.Prise Courant 10/16A 2P+T	1	26,67	26,67
1,00	ELA060-Rempl.Boite.Dériv.Ecast.Appareill	1	30,86	30,86
1,00	ELA030-Rempl.Linolite Classe II	1	54,50	54,50
1,00	EL0410-Rempl.Douille Ampoule électrique	1	5,21	5,21
1,00	EL1360-FP.Ampoules LED 9W E27	1	8,13	8,13
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	Fourniture collier de terre	1	7,50	15,00
TOTAL H.T.				369,40
T.V.A. a 10,00%				36,94
TOTAL T.T.C.En EURO				406,34

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

**BON DE
COMMANDE**ENVOI PAR MAIL : contact@ames-electricite.frAlliade Habitat
Référence à rappeler
Commande N° 001683
EXEMPLAIRE FOURNISSEURc3c6 - 1629
16h31**SARL AMES ELECTRICITE**
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY**Beaujolais Val de Saône2**
Emetteur : MME Amelie WANGLER**Prestation Parties Privatives****Travaux : Consuel ELEC - logementvacant, à réaliser entre le 3/06/2024 et le 14/06/2024****LOGEMENT VACANT - SUR PASS**VAL LAMARTINE (ONV 0007 469L 469L)
469 RUE LAMARTINE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Logement n°418041 , porte n°3522, 1er étage, Type 3Logt Vacant Anc Occupant : **MME M. DOS SANTOS**
(CA : 548345/4)

	H.T. (€)	Quantité	Montant HT(€)	Taux TVA
ELB205 - DIAG ELEC LOGEMENT SS4 / .Electricite VAL LAMARTINE (ONV 0007 469L) Diag élec logement avec CONSUEL suivant norme FD C 16-600 SOUS SECTION 4 La prestation comprend, - vérification de la présence d'un appareil général de commande et de protection accessible - vérification de la présence et de l'adéquation d'un dispositif différentiel à l'origine de l'installation, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre - vérification du respect des règles liées aux zones dans les salles d'eau et la présence d'une liaison équipotentielle, - vérification de la protection des conducteurs et leur dimensionnement de manière à ne pas risquer la surcharge - vérification de la présence de matériels et d'appareillages incomplets vétustes, inadaptés et/ou détériorés ainsi q	141,21	1,00	141,21	10,00 %
EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT / .Electricite VAL LAMARTINE (ONV 0007 469L) Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV sic	37,76	1,00	37,76	10,00 %

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT (10,00)	178,97 €
Total TVA 10,00 %	17,90 €
Total HT	178,97 €
Total TTC	196,87 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

ONV CHEZ Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON.cedex 07

BON DE COMMANDE

ENVOI PAR MAIL : contact@ames-electricite.fr

Alliade Habitat
Référence à rappeler
Commande N° 001683
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- ☛ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- ☛ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- ☛ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- ☛ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- ☛ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- ☛ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- ☛ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- ☛ Respecter les interdictions de fumer
- ☛ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- ☛ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR

Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.

En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer l'ordonnateur de la commande.